

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 134 Vœu relatif aux EHPAD du centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'engagement pris dans la feuille de route de l'adjointe en charge des aînés de créer, parce que le maintien à domicile n'est pas toujours possible, 2000 places en structures d'accueil pour diversifier et équilibrer l'offre sur le territoire, en privilégiant les lieux ouverts sur la Ville ;

Considérant que le taux parisien d'équipement, tout type confondus d'hébergement pour personnes âgées, est inférieur aux moyennes régionales et nationales ;

Considérant que le vieillissement de la population observé à l'échelle nationale, l'allongement de l'espérance de vie mais également la stabilité voire la dégradation de l'espérance de vie en bonne santé ne peuvent qu'accroître les besoins liés à la dépendance des personnes âgées ;

Considérant que la demande d'hébergement des personnes âgées à Paris n'est pas encore satisfaite à la hauteur de la demande ;

Considérant que l'ouverture, d'ici 2017, de 1500 places d'EHPAD à Paris, dont 960 habilitées à l'aide sociale (d'ores et déjà autorisées), et de 145 places de centre d'accueil de jour, conformément à la feuille de route de la Maire, qui fixe à 2000 l'augmentation des capacités d'accueil d'ici à 2020, tend à réduire rapidement ce retard ;

Considérant que l'offre parisienne d'hébergement pour personnes âgées repose notamment sur les EHPAD dont le mode de gestion se répartit à parts quasi-égales entre secteur public, privé non lucratif et privé lucratif ;

Considérant que l'offre publique remplit une fonction sociale de premier plan, en accueillant les aînés les plus démunis, car la totalité des places en gestion publique sont habilitées à l'aide sociale légale, alors que

c'est une moindre part pour l'offre non lucrative et une part très minoritaire pour l'offre privé lucrative habilitée ;

Considérant l'inquiétude exprimée par les agents et les familles des résidents concernant le risque de fermeture de l'EHPAD « le cèdre bleu », situé à Sarcelles et géré par le centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Considérant qu'il est matériellement impossible de répondre à la totalité des demandes de place en EHPAD sur le territoire de Paris intramuros ;

Considérant la nécessaire modernisation de l'EHPAD « le Cèdre Bleu » mais également de l'EHPAD « Arthur Groussier », situé à Bondy, qui ne répondent plus aux standards actuels de l'hébergement des personnes âgées dépendantes ;

Considérant que malgré l'inadaptation croissante des bâtiments, le tarif journalier afférent à l'hébergement à l'EHPAD « le Cèdre Bleu » n'a cessé d'augmenter depuis 2011 passant de 70,60€ à 90,10€ pour l'année 2015, soit une augmentation de 30% ;

Considérant que l'écart croissant entre conditions d'accueil et prix de journée d'hébergement contribue à la perte d'attractivité de cet établissement entraînant la baisse du taux d'occupation ainsi que la baisse du nombre de résidents non couvert par l'aide sociale légale dont la présence a une incidence importante sur l'équilibre financier de l'établissement ;

Considérant qu'une éventuelle fermeture de cet établissement ou la réalisation de travaux de rénovation auraient un impact important sur la santé très fragile des résidents ainsi que sur les conditions de travail des agents dont la majorité demeurent à proximité de l'établissement ;

Sur proposition de Danièle Premel, de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris réaffirme son attachement au renforcement de l'offre publique d'hébergement des personnes âgées dépendantes ;
- que le centre d'action sociale expertise au plus vite les différentes hypothèses de rénovation ou de reconstruction sur site de l'EHPAD « Le cèdre bleu » ;
- que cette démarche soit élargie à l'ensemble des EHPAD du CASVP implanté dans des bâtiments anciens et inadapté aux conditions modernes d'hébergement.